



Trop perçu et reprise au moment de mon stc

Par **Aurélie JULLIEN**, le **19/10/2008** à **09:43**

Bonjour,rrnrnJ'ai démissionné de ma société suite à un congé parental. Ils m'ont établis mon solde de tout compte et sur ma dernière fiche de paie, ils m'ont repris une avance sur commission qui m'était garantie afin d'avoir un salaire qui ne pouvait pas me donner (écrit sur mon contrat). Ont-ils le droit de faire une reprise sur le mois de février 2007?rnDe plus, durant mon congé maternité, ils ont calculés deux mois de salaire sur ma fiche de paie d'octobre 07 afin que je puisse toucher, selon eux, un salaire à mon retour prévu, vu que j'étais payée avec un mois de décallage. Ma fiche de paie mentionnait un net à payer de 0 euros. Juste une ligne trop perçu était établis en plus. Aujourd'hui ils m'ont retiré le trop perçu de mon solde de tout compte, environ 1250 euros quand même.rnBref, je suis perdue, je ne sais pas vraiment quoi faire. Surtout que l'une de mes anciennes collègues qui était aussi en congés mat. n'a pas du tout eu cette manipulation sur l'une de ses fiches de paie.rnrnMon cas est un peu compliqué. Si quelqu'un peut me renseigner ça serait super.rnrnMerci d'avance pour votre aidernrnCordialement